



CARBURANT

La production de la Coraf en baisse



Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a expliqué aux sénateurs que la pénurie actuelle de l'essence et du gasoil était due à la baisse de production de la

Congolaise de raffinage (Coraf) consécutive aux dysfonctionnements techniques. « L'approvisionnement en brut de la Coraf est subventionné par l'Etat. Du fait des accords que nous avons

signés avec les institutions internationales, cette subvention a été réduite. La SNPC n'a pas de moyens pour pallier ce déficit », a-t-il déclaré.

Page 3

GOVERNANCE

Moderniser l'administration publique



Luc Joseph Okio s'entretenant avec Adama Dian Barry/DR

Le Programme des Nations unies pour le développement appuie le gouvernement congolais dans la mise en place des outils de bonne gouvernance, de modernisation de l'administration et de l'optimisation de la qualité du service public. L'apport de l'institution onusienne a permis l'élaboration d'un répertoire interministériel des emplois, des métiers et des compétences au Congo..

Page 2

COMMÉMORATION

Ambroise Edouard Noumazalay, 17 ans déjà



Pierre Moussa déposant la gerbe de fleurs sur la tombe d'Ambroise Edouard Noumazalay/Adiac

Le 17^e anniversaire de la disparition de l'ancien secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Ambroise Edouard Noumazalay, a été célébré le 17 novembre à Brazzaville. A cet effet, l'actuel

secrétaire général de cette formation politique, Pierre Moussa, a déposé une gerbe de fleurs au Mausolée en présence des cadres, militants et sympathisants du PCT.

Page 16

GABON

Le pays se dote d'une nouvelle Constitution

Les Gabonais ont voté, le 16 novembre, à plus de 91% des voix le nouveau texte fondamental du pays soumis au référendum. Selon le ministre de l'Intérieur, Hermann Immongault, plus de 860 000 électeurs se sont rendus aux urnes pour un taux de participation de 53,54%.

Page 11



Éditorial

Sécurité

Page 2

ÉDITORIAL

Sécurité

Les experts des deux Congo ont planché du 10 au 14 novembre à Kinshasa sur les questions sécuritaires et de paix, ainsi que sur bien d'autres préoccupations communes dans le cadre de la 10e session de leur Commission spéciale mixte de défense et de sécurité.

L'occasion leur a été donnée de dialoguer et réfléchir ensemble à des solutions à apporter pour relever les défis conjoints en matière de défense et de sécurité au moment où sont devenus monnaie courante en Afrique la cybercriminalité, le terrorisme, le grand banditisme et la piraterie.

En raison de leur proximité géographique, Brazzaville et Kinshasa partagent des cultures communes et subissent quasiment les mêmes maux. Les dirigeants des deux pays ont la charge de créer les conditions permissives au bon-vivre et protéger leurs peuples d'éventuelles menaces qui les guettent.

Il est reconnu que quand Kinshasa tousse, Brazzaville éternue. Donc, aucune partie ne souhaiterait le malheur de l'autre. Les participants aux retrouvailles de la capitale de la RDC ont dû faire œuvre utile à travers l'examen minutieux des questions soumises à leur exégèse.

Le travail bien accompli permet de dissiper toute suspicion en garantissant un climat de confiance, d'amitié, de fraternité et de solidarité. Cela va de l'intérêt des deux pays qui possèdent une longue frontière commune.

Les Dépêches de Brazzaville

RÉFORME DE L'ÉTAT

Le Pnud appuie la transformation des services publics au Congo

Le partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a conduit à l'élaboration de nouveaux outils de gouvernance publique, dont le Répertoire interministériel des emplois, des métiers et des compétences (Rimec). Cet outil dédié aux postes au sein de l'administration vise à assurer une gestion optimale des ressources humaines de l'État axée sur une organisation efficace du travail et le développement des compétences.

La mise en œuvre de l'appui technique et financier en faveur des services publics a été au centre de la rencontre entre le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'État, Luc Joseph Okio, et la représentante résidente du Pnud au Congo, Adama Dian Barry. Les deux parties ont évoqué la nécessité d'assurer le suivi des projets en cours visant l'amélioration de la gouvernance publique. Parmi les actions conjointes attendues figure la dissémination du Rimec de l'administration publique. En effet, le Rimec devrait permettre à terme d'améliorer la gestion des recrutements, des carrières, de la mobilité, de la formation et de l'évaluation des agents de l'État, dans le but de moderniser l'administration et d'optimiser la qualité du service public. En plus, l'outil est conçu dans le but de contribuer à la rationalisation de l'État et à la modernisation de l'administration publique congolaise. Pour les autorités et le Pnud, le Rimec constitue un outil stratégique de gestion des ressources

humaines de l'État qui décrit tous les emplois civils et militaires occupés par le personnel titulaire ou contractuel. La réalisation du Rimec permettra d'optimiser la productivité et l'efficacité des ressources humaines dans le secteur public et parapublic. Celui-ci pourra apporter une dynamique nouvelle, a-t-il retenu, dans la gestion prévisionnelle des effectifs et dans l'élaboration des politiques de valorisation des ressources humaines de l'État en les rendant plus cohérentes et plus rationnelles. En outre, Luc Joseph Okio et Adama Dian Barry se sont accordés sur l'importance de vulgariser la loi portant orientation de la réforme de l'État ; le rapport du diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation ; le Plan stratégique de la réforme de l'État ; ainsi que d'élaborer le programme de renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation et la cartographie des réformes au cours des dix dernières années.

Fiacre Kombo

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfried Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

HYDROCARBURES

L'approvisionnement en carburant face aux défis majeurs

Confrontée à des difficultés liées notamment aux dysfonctionnements techniques, la Congolaise de raffinage (Coraf) fournit désormais en moyenne 4800 tonnes de super carburant correspondant à neuf jours de consommation au lieu de treize ; les seize mille tonnes de gasoil qu'elle met actuellement sur le marché ne correspondent qu'à 16 jours de consommation au lieu de 24 comme auparavant. D'où une baisse considérable de la production mensuelle.

Auparavant, la Coraf fournissait mensuellement le marché national de 8000 tonnes de supercarburant et 24 000 tonnes de gasoil. Ce qui correspondait respectivement à 16 et 24 jours de consommation, soit 53 à 80% de la consommation nationale. Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a mis à la disposition de la population toutes ces informations, lors de la question orale avec débat au gouvernement, au niveau du Sénat, le 15 novembre à Brazzaville. « L'approvisionnement en brut de la Coraf est subventionné par l'Etat. Du fait des accords que nous avons signés avec les institutions internatio-

nales, cette subvention a été réduite. La SNPC n'a pas de moyens pour pallier ce déficit », a déclaré le ministre des Hydrocarbures, relevant que les importations assurées par la Société nationale de pétrole sont affectées par un certain nombre de paramètres liés aux prix sur le marché international. Des problèmes avec les traders concernant les délais de livraison ; le refus des marqueurs d'importer à cause des pertes ainsi que les problèmes logistiques importants ralentissent l'acheminement des produits en provenance de Pointe-Noire ainsi que ceux que l'on pourrait importer de Kinshasa.

Ce que prévoit le gouvernement

Pour résorber le problème de pénurie de carburant qui impacte négativement sur le quotidien des Congolais, le gouvernement compte sur les commandes engagées par la SNPC pouvant couvrir les mois de novembre, décembre 2024 et janvier 2025. « Les livraisons se font actuellement », a souligné le ministre Jean Richard Bruno Itoua. 8000 tonnes de supercarburant sont attendues ce 23 novembre pour 16 jours d'autonomie de consommation ; 4000 tonnes supplémentaires correspondant à 16 jours d'autonomie devraient arriver

de Kinshasa le 13 novembre dernier. A cela s'ajoutent les 20 000 et 4500 tonnes attendues sans oublier les 16 000 tonnes par mois que la Coraf promet de fournir.

En outre, pour régler le problème de l'équilibre de la chaîne d'approvisionnement qui se pose avec acuité, le ministre des Hydrocarbures relève qu'il sera difficile pour le gouvernement d'agir, car « nous sommes en négociation avec le FMI qui s'oppose aux subventions ». A côté, il y a des actions qui doivent être menées, notamment la Coraf qui doit produire davantage ; la question de la construction des stocks

à régler puis la structuration du prix de sorte à préserver des postes garantissant, entre autres, la disponibilité des ressources liées à la stabilisation des prix des produits pétroliers.

Espérons que de récents accords signés entre le Congo et la Russie sur la construction de l'oléoduc de transport des produits pétroliers entre Brazzaville et Pointe-Noire résolvent quelque peu le problème de la pénurie en carburant. En attendant, « le gouvernement continue de travailler sur la seconde raffinerie », a conclu le ministre des Hydrocarbures.

Lopelle Mboussa Gassia

AGRICULTURE

Des ZAP prennent corps dans le Pool

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a ouvert, le 13 novembre, les Zones agricoles protégées (ZAP) de Ngoliba, dans le district de Louinguï, et de Mbouala, dans celui de Louomo, département du Pool.

Comptant respectivement 166 et 191 producteurs agricoles, les ZAP de Ngoliba et de Mbouala sont destinées dans un premier temps à la culture de manioc, aliment de base des Congolais. Ainsi, le lancement des activités au niveau de ces deux espaces d'expression agricoles concourt au renforcement de la compétition agricole qui bat son plein dans le département du Pool au regard de plusieurs ZAP déjà opérationnelles.

Selon le ministre en charge de l'Agriculture, l'ouverture de la ZAP de Louinguï permettra à cette communauté de participer activement au développement de la sous-préfecture. Ce programme a été conçu, a-t-il rappelé, pour inclure toutes les communautés afin de répondre aux besoins du producteur quel que soit son parcours. « Que chaque communauté de Louinguï s'investisse pleinement et fasse de cette ZAP un symbole d'unité et de prospérité pour la localité et la République du Congo. Nous faisons ici bien plus que cultiver des produits agricoles ; nous plantons les graines d'une paix durable, nous semons l'espoir d'un avenir meilleur et nous bâtissons un Congo résilient, uni et prospère. Que la ZAP de Louinguï soit un exemple pour le Pool, un avenir pour tous, un lieu de réconciliation, de progrès par-



Paul Valentin Ngobo remettant un échantillon du matériel aratoire DR

tagé », a souhaité Paul Valentin Ngobo, précisant qu'il s'agit d'une voie vers l'insertion, la réinsertion sociale et une vie productive pour les producteurs.

Secrétaire général du groupement « Hommes intègres », Jean Rufin Kouba a rappelé que l'installation de cette ZAP de Louinguï va contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Ngoliba. « Nous sommes très heureux de recevoir un ministre dans notre localité, ce qui est un rêve. Par rapport à nos forces, nous allons travailler aisément pour

atteindre les résultats escomptés. Les produits de ce travail vont nous permettre de vivre correctement et réduire les coûts des produits vivriers sur le marché. Merci au Seigneur, merci au président de la République et au ministre qui ont pensé à nous en nous offrant ce matériel », s'est-il réjoui.

Laissant la ZAP de Louomo, Paul Valentin Ngobo a rappelé que le but est de donner une nouvelle impulsion à la vision agricole portée par le président de la République. Cette vision claire et ambitieuse vise, a-t-il poursuivi,

à améliorer les conditions d'exercice des producteurs en créant un environnement de travail plus favorable et plus productif afin d'augmenter la production agricole nationale. Le but ultime étant de stimuler chaque territoire pour qu'il valorise ses ressources agricoles et contribue activement à l'autosuffisance alimentaire du pays. « Dans le Pool, nous voyons se renforcer une véritable force de production dans différents districts tels que Kindamba, Boko, Mindouli, Mayama... et Loumou rejoint aujourd'hui cette dyna-

mique avec l'appui de la ZAP. La compétition entre ces districts stimulera la production dans le Pool en renforçant son rôle stratégique et confirmant que ce département est un acteur clé dans l'effort agricole national », a expliqué le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

La ZAP de Louomo valorise, en effet, la culture du manioc, une ressource incontournable pour la population et l'économie nationale. Ainsi, le manioc produit dans ce district pourra alimenter, a déclaré le ministre, l'usine de transformation de Kombé, assurant un approvisionnement en matière première et consolidant la chaîne de transformation locale. S'adressant au chef du secteur agricole, Paul Valentin Ngobo a rappelé que « les variétés de manioc cultivées devront également être soigneusement sélectionnées et adaptées aux exigences spécifiques de cette usine afin d'optimiser la valeur ajoutée et d'ouvrir de nouvelles opportunités pour nos producteurs. Nous devons tirer parti de cette culture pour développer des cultures intercalaires telles que la pastèque, le gombo, l'arachide », a-t-il conclu.

Pour booster le travail des coopératives, le ministre en charge de l'Agriculture leur a remis un échantillon de kits agricoles.

Parfait Wilfried Douniama

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

Musée Congo

du Bassin du Congo

galerie CONGO



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : B4 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

Le Congo adopte les stratégies Whopen et PEN Plus

Le ministère de la Santé et de la Population, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a lancé le 14 novembre à Brazzaville les projets PEN Plus et Whopen, deux stratégies pour s'attaquer au diabète et aux maladies non transmissibles graves dans toutes les formations sanitaires du pays.

Les deux stratégies prévoient le renforcement de la capacité des hôpitaux de district et des autres établissements de référence en vue de pouvoir « dépister et prendre en charge rapidement le diabète et les maladies non transmissibles graves » ainsi que « réduire le nombre de décès ».

Le lancement des projets Whopen et PEN Plus cadre avec la mise en œuvre du pacte mondial de lutte contre le diabète en Afrique, adopté par les Etats en juillet dernier, lors du 74e Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

A la faveur de la 33e Journée mondiale du diabète, les stratégies Whopen et PEN Plus mettent l'accent sur l'amélioration de la prestation des soins du diabète qui ne se limitent pas à la gestion de la glycémie. La gestion au quotidien du diabète prend en compte le stress, l'anxiété et parfois même la dépression et selon une étude, environ 30 % des patients ont une dépression probable et/ou une détresse élevée liée au diabète 2. « Briser les barrières, combler



Le représentant de l'OMS remettant au ministre de la Santé un échantillon de matériel pour lutter contre le diabète/Adiac

les écarts » est le thème retenu cette année pour commémorer la Journée mondiale du diabète. Il souligne le bien-être physique, mental, émotionnel et encourage les malades à mieux vivre avec cette affection. En 2024, la stratégie adoptée par le Congo est essentielle pour favoriser la campagne de sensibilisation, la prévention des cas, la réduction des coûts et les soins efficaces à la portée des malades du diabète sucré ainsi qu'à leur bien-être. Par exemple,

la stratégie Whopen est un ensemble de protocoles destinés à l'usage des médecins et des paramédicaux dans les formations sanitaires périphériques. Les projets ont pour but de réaliser des progrès significatifs dans l'amélioration des résultats en matière de santé publique, de fournir les services essentiels pour traiter les maladies non transmissibles (MTN) dont le diabète et promouvoir la recherche afin d'actualiser les données. PEN plus est une stratégie in-

tégrée de prestation de soins visant à alléger le fardeau du diabète et les MTN parmi les enfants et les jeunes adultes les plus pauvres, en augmentant l'accessibilité et la qualité des services de soins chroniques pour les affections graves, telles que le diabète de type 1, les cardiopathies rhumatismales, la drépanocytose et autres.

Dans le cadre de la lutte contre le diabète, la ville de Brazzaville a retenu quatre sites pour se faire diagnosti-

quer, notamment l'esplanade du Centre national de la radio et de la télévision, le Centre sportif de Makélékélé, la corniche et au village du diabète. Au Congo, la phase expérimentale du projet PEN Plus avait concerné vingt districts sanitaires sur les cinquante-deux que compte le pays et trente-deux districts sanitaires restent à couvrir. A la phase pilote du projet, cent quarante-cinq agents de santé ont été formés, cent vingt-trois centres de santé intégrés ont été équipés en matériels, neuf cent-vingt-quatre nouveaux cas de diabète ont été dépistés. Les résultats rapportent que les Congolais âgés de 25 à 44 ans sont les plus exposés à l'obésité ainsi qu'au diabète.

« Il nous faut agir dès maintenant. Il faut sensibiliser à tous les niveaux nos communautés à une bonne hygiène de vie, à la pratique du sport au quotidien et lutter contre l'inactivité physique », a déclaré le ministre Gilbert Mokoki, en charge de la Santé et de la Population.

Fortuné Ibara

INSÉCURITÉ À TOKOU

Le GJP opte pour une solution pacifique

Le Groupe des journalistes pour la paix (GJP), une organisation dirigée par la journaliste Nathalie-Christine Foundou, en collaboration avec Serge Antoine Youkou, un des membres de la notabilité de la terre Tokou, œuvre pour les actions pacifiques et de conciliation face à l'insécurité observée par les habitants du district de Tokou, à 210 km d'Owando, chef-lieu du département de la Cuvette.

L'apparition d'un gang armé d'armes blanches au collège de Tokou, la perpétuation des pratiques illégales de la pêche dans la rivière Likouala Mossaka ainsi que la persistance de la panne du réseau de téléphonie mobile sont les faits d'insécurité exposés par le GJP et la notabilité de Tokou au cours d'une audience accordée par le premier secrétaire du Conseil consultatif des sages et notabilités traditionnelles, Jules Moussabou, représentant le secrétaire permanent de cette institution, Jean Marie Ewengue.

Face à ces préoccupations, l'implication du GJP reflète son engagement dans la promotion de la paix, de la stabilité et du dialogue dans la communauté de Tokou. La présidente de ce groupe, préoccupée, a réagi. « Nous prônons la justice, la non-violence, la paix et surtout sur les questions



Serge Antoine Youkou et Nathalie-Christine Foundou/Adiac

de biodiversité, nous sommes pour la gestion durable parce que nous allons léguer cette richesse aux générations futures. Le notable Serge Antoine Youkou a contacté

le Groupe des journalistes pour la paix et nous avons à notre tour contacté le Conseil consultatif des sages et notabilités traditionnelles qui nous a assurés son accompa-

gnement », a déclaré Nathalie-Christine Foundou.

Le GJP joue un rôle crucial en sensibilisant la population aux enjeux de la paix et de la cohésion sociale. Pour le cas de Tokou et au regard de ses missions fondamentales, ce groupe peut organiser des émissions, des reportages ou des débats pour informer et éduquer la population locale sur l'importance de la réconciliation, du dialogue intergénérationnel et de la tolérance.

Le GJP et la notabilité de la terre Tokou ont également la responsabilité de dénoncer les injustices, les violations des droits humains et les atteintes à la paix afin de contribuer à la transparence et à la justice, ce qui est essentiel pour la construction d'une paix durable. Il est à noter aussi que le manque d'un réseau de téléphonie mobile fiable représente pour les communautés une source d'insécurité. Pourtant, la sous-préfecture de Tokou est seulement à 215 km de Makoua et à 210 d'Owando.

« Le réseau de téléphonie mobile qui désenclavait la localité de Tokou a été brutalement arrêté et sans explication à ce sujet. La population s'inquiète et les interprétations se multiplient en

ce moment où le pays est à l'approche des élections. A Tokou, les officiels de l'administration publique comme le sous-préfet, les agents de sécurité, les enseignants, les infirmiers et autres sont coupés des autres cadres de la préfecture et du reste du monde », a informé Serge Antoine Youkou, un notable de Tokou.

Le GJP et la notabilité de la terre Tokou peuvent être perçus comme des acteurs neutres capables de rassembler des communautés divisées. Ils ont un rôle à jouer dans la gestion de la communication en apaisant les tensions, en diffusant des messages de réconciliation et en soutenant les efforts de reconstruction en rapportant des récits positifs, inspirant sur les efforts communautaires pour la paix. « Nous étions informés de l'irruption des jeunes munis d'armes blanches au Collège d'enseignement local. Le sous-préfet avait usé de son courage pour se déployer seul sur les lieux sans un agent de sécurité. La mise à mal des ressources halieutiques par les pratiques de pêche très préjudiciables n'arrange pas aussi nos communautés », a notifié le notable de Tokou.

F.I.



WWF Regional Office for Africa
(ROA) Yaoundé Hub
Congo Country office
76 AV. Amilcar Cabral
Les tours jumelles, 2^e étage

Tel: +242 06 496 57 00
BP. 425, Brazzaville
Email: pboundja@wwfcog.org
www.panda.org

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) DE REALISER L'ETUDE SUR LE TAUX DE DEFORESTATION DÛ A LA CULTURE DU CACAO AUTOUR DE MESSOK-DJA

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte

La volonté politique du gouvernement de la République du Congo de cogérer une partie du segment congolais du Tri-national Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) a conduit à la signature en

2005 d'un protocole d'accord pour la gestion de l'Espace Tridom Interzone Congo (ETIC) avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Le paysage ETIC s'étend sur les districts de Sembé, Souanké et Ngbala et couvre une superficie d'environ 21 383 km², presque entièrement recouverte de forêt tropicale. Une zone peu peuplée avec une densité humaine globale de 1 habitant/km². La zone est fortement structurée par la présence d'acteurs et de projets aux vocations différentes. Elle comprend trois unités de gestion forestière (UFA) : Tala Tala (6 211 km²) attribuée à une société forestière libanaise SIFCO, et les UFA Jua-Ikié (5 740 km²) et Karagoua (6 553 km²), toutes deux attribuées à une société forestière chinoise SEFYD.

Le paysage ETIC abrite la forêt de Messok-Dja, qui a été identifiée comme un paysage prioritaire pour la conservation en raison de l'importante biodiversité qu'elle regorge. Cela a conduit le gouvernement de la République du Congo à réaliser des études de faisabilité visant à définir un statut spécial pour la zone. En conséquence, le gouvernement a officiellement lancé le processus de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) pour les communautés locales et les populations autochtones autour de Messok-Dja, qui est actuellement en cours de finalisation. D'une superficie de 1 456 km², le massif forestier de Messok-Dja abrite une population estimée à 260 [169-400] éléphants et 2 917 [2 214 - 3 843] grands singes (inventaire 2016). Les communautés locales et autochtones vivant à proximité du massif forestier de Messok-Dja dépendent essentiellement de l'agriculture en coexistant avec des habitats riches et une grande biodiversité. Le cacao est l'une des principales cultures de rente et la principale source de revenus des communautés locales et autochtones du paysage ETIC, à côté des cultures vivrières.

Le programme ETIC est le bénéficiaire d'un projet financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Mondial pour la Nature France (WWF-France). Ce projet intitulé Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les Communautés Locales (CIBEL), est mis en œuvre dans trois pays du Bassin du Congo, à savoir le Cameroun, le Gabon et la République du Congo ainsi que le Madagascar.

Lancé en juillet 2023, ce projet vise à promouvoir une conservation inclusive en travaillant avec les populations locales et autochtones pour préserver leurs ressources forestières, promouvoir des activités économiques durables et renforcer la voix de la société civile dans les organes de prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles. L'objectif global du projet est de mettre en place des systèmes inclusifs et durables de protection des milieux naturels et de la biodiversité au bénéfice de l'environnement et pour les populations locales et autochtones. Concrètement, il s'agit de préserver et restaurer le patrimoine forestier naturel dans les zones d'intervention par des mesures techniques et scientifiques,

de renforcer l'adaptation aux risques et la valorisation des ressources des écosystèmes locaux pour le CLPA, et d'assurer la mise en place d'une gouvernance locale inclusive sur la biodiversité, la protection et l'exploitation des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le recrutement d'un(e) consultant(e) qui sera chargé(e) de réaliser une étude sur le taux de déforestation dû à la culture du cacao dans le massif forestier de Messok-Dja et sa périphérie, où certaines analyses suggèrent que l'expansion de la culture du cacao a un impact croissant sur le paysage ETIC, et entraîne par conséquent une déforestation.

II. Objectif de l'étude :

Sous la supervision de la coordination du Programme ETIC, le/la consultant(e) sera chargé(e) de concevoir et de mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des risques de déforestation, dans la perspective d'expansion de la culture du cacao dans le massif forestier de Messok-Dja et sa périphérie. Il aura notamment pour mission de diriger les activités de collecte, de traitement et d'analyse de données et enfin, de produire un rapport d'évaluation.

III. Tâches et responsabilités du/de la consultant(e) :

Le/la consultant(e) sera chargé(e) de mener une évaluation des risques de déforestation dans et autour du massif forestier de Messok-Dja. Plus spécifiquement, il/elle devra

- Développer une méthodologie qui proposera une approche intégrée et flexible combinant des outils de pointe telle que la télédétection et une approche participative incluant des échelles d'évaluation claires des risques de déforestation dans le massif forestier de Messok-Dja et sa périphérie ;
- Définir des indicateurs de déforestation clairs et spécifiques au contexte de Messok-Dja
- Réaliser une cartographie des risques (Représentation spatiale des risques de déforestation en fonction des différents indicateurs et détermination des zones les plus vulnérables à la déforestation)
- Effectuer un micro-zonage dans le massif forestier de Messok-Dja et sa périphérie en faisant ressortir les zones dégradées, les zones à haute valeur de conservation, les exploitations de cacao, les zones à haut et à faible risque ;
- Identifier et prioriser les zones dans le massif forestier de Messok-Dja et sa périphérie pour le reboisement et la plantation d'enrichissement ;
- Produire un rapport avec des cartes claires

IV. Durée de la consultation :

L'activité devrait prendre environ 45 jours de travail de consultant, répartis sur une période de 2 mois selon le calendrier prévisionnel suivant :

Phase 1 - Préparation : 5 jours pour concevoir et affiner la méthodologie avec le superviseur, et obtenir les cartes de base SIG et les documents de télédétection nécessaires.

Phase 2 - Travail sur le terrain : S'engager avec la communauté, affiner les outils de collecte de données, recruter des enquêteurs et des guides villageois, collecter des données en forêt ; 25 jours incluant la liaison avec le MEF et les

CLPA et les institutions spécialisées.

Phase 3. Coupe transversale du SIG et de la télédétection 5 jours et production de résultats et de rapports liés au risque de déforestation.

Phase 4. 10 jours - pour rédiger le rapport et organiser une réunion de validation avec le WWF ;

V. Résultats attendus / Livrables :

Produits à livrer

Cartographie des risques de déforestation

- Carte des risques de déforestation du cacao du massif forestier de Messok-dja et sa périphérie présentant les risques futurs de déforestation ;
- Micro-zonage du massif forestier de Messok-dja et sa périphérie mettant en évidence les zones dégradées, les zones à haute valeur de conservation et les zones à haut et bas risques.
- Rapport d'évaluation des risques de déforestation liés à l'expansion de la culture de cacao autour de Messok-Dja

VI. Profil du/de la consultant(e) :

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme d'études supérieures en foresterie, géographie, télédétection ou équivalent ;
- Expérience démontrée dans la cartographie et l'inventaire des forêts, l'élaboration de plans de gestion simples, la mobilisation des communautés, l'agroforesterie du cacao.
- Expertise et connaissance des domaines thématiques pertinents pour le projet.
- Excellente compréhension des systèmes agroforestiers à base de cacao, de la dynamique des paysages, de la gestion des ressources naturelles au Congo.
- Maîtrise du français,
- Lignes directrices et critères de sélection

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre un dossier de candidature composé des pièces suivantes (si possible fusionnées dans un seul document PDF ne dépassant pas 10 pages et ne devant pas dépasser 3 Mo) :

- 1) Curriculum vitae mis à jour.
- 2) Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur Pays WWF Congo.
- 3) Une offre technique détaillée.
- 4) Une offre financière, comprenant le montant total pour l'ensemble de la prestation (le forfait voyage sera néanmoins à séparer des honoraires de la consultation).

Toute la documentation requise doit être présentée en français. Après examen des dossiers reçus, le WWF Congo pourra contacter les candidat(e)s remplissant les exigences pour un entretien téléphonique.

Les candidatures doivent être soumises par courriel (Référence : WWF-CMDC-RoC) au plus tard le 26 novembre 2024 à l'adresse suivante : applications@wwfcog.org

CAMES 2024

Seize médecins congolais agrégés

Les enseignants de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG), diplômés au concours d'agrégation de médecine du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) 2024), sont revenus le 14 novembre, à Brazzaville, chacun portant des espoirs et des rêves pour contribuer au progrès du système de santé en République du Congo.

Ils étaient dix-sept admis en distanciel à Brazzaville, tandis qu'en présentiel à Conakry, seize ont été admis comme maîtres de conférences agrégés. Parmi ceux-ci, plusieurs spécialistes dont les chirurgiens pédiatres, oto-rhino-laryngologistes ou du chirurgien cervico-facial, chirurgiens généralistes, endocrinologues ou spécialistes des hormones, néphrologues, hépato-gastro-entérologues, pneumologues, gynécologues obstétriciens, rhumatologue ou spécialiste des pathologies des os, des muscles et des articulations et des urologues.

Tous ces maîtres de conférence agrégés ont témoigné leur gratitude pour l'implication de la présidence de la République ainsi qu'à leur maître de l'UMNG. Le Pr Régis Bopaka, spécialiste en pneumologie phtisiologie, qui revient dans sa ville natale avec des compétences de pointe acquises à l'étranger, a indiqué: « A travers cette élévation, nous avons des missions, entre autres, l'amélioration de l'enseignement qui sera soutenu par les travaux de recherche, le perfectionnement des soins et le service à la communauté ».



Une vue des médecins maîtres de conférences agrégés du Cames/Adiac

Les médecins maîtres de conférences agrégés font face à une pression de la part des autorités qui attendent d'eux des résultats rapides et la satisfaction de la communauté. « Sur le plan professionnel, nous allons veiller à ce que notre travail porte des fruits tant dans le domaine hospitalier qu'au niveau de la société pour faire évoluer nos services », a indiqué le Pr Banga Mouss, urologue.

Outre l'acquisition des connaissances, la population redoute parfois la qualité des services de soins dans les centres de santé pour plusieurs raisons. Ces craintes peuvent être liées à différents facteurs. Les établissements des soins de référence accueillent souvent un grand nombre de patients, ce qui peut entraîner une surcharge des services. Cela peut se traduire par des délais d'attente plus longs, tant pour les

consultations que pour les interventions, et potentiellement une prise en charge moins rapide ou moins personnalisée.

La communication entre le personnel médical et les patients peut parfois être insuffisante, surtout dans un contexte de fort afflux de patients. Cela peut entraîner un sentiment de mécontentement et de frustration, particulièrement si les patients ont l'impression de ne pas être suffi-

samment informés ou écoutés.

Afin de répondre à ces préoccupations, les autorités de santé et les gestionnaires des centres de santé doivent mettre en place des stratégies visant à améliorer l'accueil, la communication, la gestion des flux de patients et la formation continue des équipes soignantes. De plus, l'implication des patients dans le suivi de la qualité des soins à travers des enquêtes de satisfaction pour aider à identifier les points d'amélioration.

Ainsi, ces maîtres de conférence agrégés doivent s'adapter à un contexte où ces qualifications et ces compétences semblent parfois trop modernes pour les structures locales. Il se heurte à des résistances culturelles, précisément de la part de médecins plus âgés qui privilégient des pratiques anciennes. Les patients, eux, ont une approche parfois distante de ces «médecins venus de l'étranger» qu'ils perçoivent comme déconnectés de leurs réalités quotidiennes. Enfin, le changement est possible à condition d'avoir la volonté, l'humilité et la persévérance nécessaires.

Fortuné Ibara

ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Des pédagogues souhaitent la création des mécanismes de médiation

Des acteurs de l'éducation ont émis, le 17 novembre au complexe scolaire Emmaüs situé à Kintélé, le souhait de voir être formés davantage des médiateurs communautaires dans la résolution des conflits au sein des communautés éducatives.

La doléance a été formulée à l'issue de la formation sur la sensibilité conflictuelle initiée par l'ONG « Viens et vois » sur le thème « La gestion des conflits en milieu scolaire », avec l'appui financier des

partenaires de la Mission évangélique Braille ainsi que la Koge. Il s'agissait d'intégrer les acquis du cours de gestion des projets liés à la sensibilité aux conflits au fonctionnement du projet de

prévention contre l'exploitation sexuelle, les abus et harcèlement. Du 15 au 17 novembre, les participants ont pu se doter des compétences pratiques en médiation et en résolution des conflits, pour

encourager un dialogue inclusif et constructif au sein du complexe scolaire Emmaüs.

Plusieurs recommandations ont été formulées à cette occasion, notamment renforcer la sensibilisation aux conflits dans les écoles à travers des modules réguliers intégrés dans les programmes de formation, créer des mécanismes de médiation scolaire pour résoudre les différends entre élèves, enseignants et parents d'élèves.

Le vœu a été émis d'encourager la pratique de la communication non violente dans les milieux éducatifs et familiaux, d'organiser des ateliers similaires pour toucher un plus grand nombre de bénéficiaires, pérenniser les bonnes pratiques et impliquer les partenaires financiers ainsi que techniques dans le suivi et l'évaluation des initiatives de gestion des conflits.

Les participants ont pris l'engagement de mettre en pratique les enseignements reçus et devenir

des acteurs du changement du milieu scolaire.

Le président de « Viens et vois », Emerson Massa, également promoteur du complexe scolaire Emmaüs, a souligné dans son allocution de clôture l'importance de la formation. Pour lui, les participants ont approfondi leur compréhension dans la gestion des conflits, les origines et dynamiques des conflits, et bénéficié des outils précieux pour interagir avec le respect et empathie ainsi que des avantages et limites des mécanismes juridiques de résolution des conflits.

Notons que les enseignements ont porté sur l'introduction à la gestion des conflits, la diversité culturelle et inclusive, le mode d'arbitrage et des règlements de conflits, la simulation et jeux de rôle. La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des attestations de participation aux apprenants et de reconnaissances aux facilitateurs de la formation.

Lydie Gisèle Oko



Les participants à la formation/Adiac

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Forte mobilisation pour la 63^e édition du Forum HSE organisé par TotalEnergies EP Congo

La 63^e édition du forum HSE organisé par TotalEnergies EP Congo s'est tenue le 15 novembre 2024 à Pointe-Noire sous le thème « Mutualisons nos retours d'expériences ». L'événement a rassemblé les entreprises partenaires de TotalEnergies EP Congo.

L'objectif principal de cette édition est de mutualiser les différentes expériences autour des questions HSE avec des entreprises partenaires de TotalEnergies EP Congo et de définir un plan d'action commun qui sera suivi sur le long terme.

Le forum a été marqué par des travaux en atelier et la remise des prix du challenge sur les Règles d'Or aux entreprises lauréates. Les travaux en ateliers ont porté sur les thématiques suivantes : la conformité du matériel et des Équipements de Protection Individuelle (EPI), les compétences et les formations, l'appropriation des règles HSE sur le terrain, les facteurs organisationnels et humains, la performance environnementale et implication des entreprises partenaires, le leadership et engagement du management. Dégageant l'importance de ce forum, Eric DELATTRE, directeur général de TotalEnergies EP Congo, a rappelé que la sécurité est une valeur essentielle pour son entreprise, et doit être intégrée dans toutes les activités : que ce soit les opérations sur site, dans les bureaux, dans les transports et partout



Le directeur général de TotalEnergies EP Congo posant avec les représentants des entreprises lauréates.

ailleurs. Selon lui, la culture sécurité, pour être efficace, ne doit pas s'arrêter aux bornes des opérations, mais doit faire partie d'une approche plus globale. C'est un état d'esprit.

« Le thème de cette journée nous invite à apprendre des accidents et expériences passés pour éviter de répéter

les mêmes erreurs. Partager ces retours d'expériences est important pour éviter qu'un événement qui s'est produit quelque part ne se reproduise ailleurs sur un autre site. Mutualiser nos retours d'expériences signifie aussi partager nos succès et les pratiques qui fonctionnent bien. Une campagne réussie

chez l'un peut inspirer les autres, même dans des domaines très différents. Au Danemark, après un forum, je me souviens bien que les contracteurs de forage avaient inspiré un nouveau contracteur arrivé sur un contrat de service de maintenance », a-t-il déclaré.

Eric DELATTRE a également souligné l'importance d'adopter les outils essentiels déployés chez TotalEnergies, notamment « les Règles d'Or de sécurité » ; « la Stop Card » ; le programme « nos vies avant tout » dont les composants sont : le feu vert sécurité ; les vérifications qui sauvent la vie et les tournées de sécurité conjointes.

Ainsi, le directeur général de TotalEnergies EP Congo a proposé quelques actions concrètes à mettre en place en vue de maximiser l'impact des retours d'expériences, à savoir : organiser régulièrement des ateliers de partage, pas seulement lors du forum HSE ; utiliser la base de données REX et Alertes HSE ; encourager les témoignages individuels, les prises de parole (speak-up) et l'écoute afin de renforcer l'engagement de chacun.



CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS APPEL D'OFFRES OUVERT N°SC-AON-0311ARPCE-DG/CGMP-2024

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (AR PCE) lance des appels d'offres ouverts pour la sélection des prestataires compétents et qualifiés pour assurer les prestations ci dessous indiquées dans le cadre de son budget de l'exercice 2025.

Pour Brazzaville :

L'entretien des bureaux et des résidences du personnel administratif ;
Le gardiennage et la sécurité des bureaux et des résidences du personnel administratif ;
La désinsectisation, la désinfection, et la dératisation des bâtiments siège et technique ;
La maintenance et entretien des équipements de la climatisation des bâtiments siège et technique ;
Le ravitaillement du carburant ;
La mise à disposition des hôtesse d'accueil ;
La mise à disposition des chauffeurs ;
Le nettoyage et l'entretien des façades des bâtiments siège et technique ;
La maintenance des ascenseurs des bâtiments siège et technique ;
L'entretien des groupes électrogènes (Green Power) ;
La mise à disposition d'une salle de gym ;
Les maintenances préventives et curatives des groupes incendies, des robinets

d'incendies armés (RIA), des bâches à eau et de la pompe immergée du forage des bâtiments siège et technique ;

L'assainissement des bâtiments siège et technique ;
La maintenance et l'entretien des véhicules ;

La maintenance des imprimantes et la mise à disposition des techniciens opérateur système ;

La maintenance des équipements informatiques et la fourniture des pièces détachées.

Pour Pointe-Noire:

Le gardiennage et la sécurité de l'antenne ;
La désinsectisation, la désinfection, et la dératisation ;
Le ravitaillement du carburant ;

La mise à disposition des hôtesse d'accueil pour les antennes de Pointe-Noire et Dolisie ;

La mise à disposition des chauffeurs ;
Le nettoyage et l'entretien des façades ;
La maintenance des ascenseurs ;
L'entretien des groupes électrogènes ;

Les maintenances préventives et curatives des groupes incendies, des robinets d'incendies armés (RIA) des bâches à eau et de la pompe immergée du forage ;
L'assainissement de l'antenne ;
La maintenance et l'entretien des véhicules ;

AUX CANDIDATS,

La maintenance des imprimantes et la mise à disposition des techniciens opérateur système ;
La maintenance des équipements informatiques et la fourniture des pièces détachées.

La passation desdits marchés sera conduite tel que défini dans le code des marchés publics ainsi que les termes et conditions décrits dans le dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires intéressés doivent fournir les documents suivants : Le formulaire de soumission dûment rempli ;
La présentation de l'entreprise ainsi que la description des services proposés ;
Les CV ainsi que les attestations de formation du personnel clé ;
Les références des projets similaires réalisés depuis un (01) an ;
La proposition financière détaillée ;
Le dossier fiscal 2024 à jour.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet, en version électronique, contre paiement en espèces non remboursable de la somme de deux cent cinquante mille (250 000) Francs CFA, auprès du secrétariat permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics de l'ARPCE, sise 91 avenue de l'amitié au centre-ville de Brazzaville, 4eme étage, email : cgmp@arpce.cg, Brazzaville

République du Congo.

Les dates de retrait des dossiers seront du lundi 25 novembre 2024 au lundi 9 décembre 2024 à 13h00 à Brazzaville et Pointe-Noire.

Les offres devront être déposées au plus tard le 23 décembre 2024 à 13h précises pour Brazzaville au n°91 avenue de l'amitié au centre-ville, 4e étage, siège ARPCE et pour Pointe-Noire au n°9 allées Makimba (à côté de l'agence LCB, centre-ville).

Les ouvertures des offres auront lieu à Brazzaville au siège de l'ARPCE à partir du 23 décembre à 14h00, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres remises après le délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 15 novembre 2024



COP 29

Aforest Congo participe aux travaux

Assistant à la vingt-neuvième Conférence des parties (COP 29) des Nations unies à Bakou, en Azerbaïdjan, la société Aforest Congo présente le projet d'afforestation en République du Congo.

Aforest Congo, société de droit congolais, est encore présente à la dernière semaine de la COP29 à Bakou. Dans le cadre de l'élaboration de son projet d'afforestation concernant 198 000 hectares en République du Congo, ses représentants expliquent aux visiteurs la procédure d'accompagnement du gouvernement congolais, représenté par le ministère de l'Economie forestière, pour la mise en œuvre de la Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement. Cet accompagnement, avec le soutien de la ministre Rosalie Matondo relève de la dynamique établie entre le public et le privé. C'est un partenariat doté de la ferme volonté



Photo de groupe des représentants d'Aforest Congo autour de la ministre Rosalie Matondo/DR

d'appliquer une politique sur le long terme en permettant à Aforest de jouir sans conteste d'un climat d'affaires apaisé et d'investir à long terme en toute sécurité.

De ce fait, dans le cadre du Programme national d'afforestation et de reboi-

sement, la société souhaite mettre en place un projet durable sur toute la chaîne de valeur : du planting, la gestion forestière, et la construction d'usines pour diverses transformations du bois réalisées en zone économique spéciale. Ce projet est mené dans le

département des Plateaux entre les communes de Mbon et Gamboma par la famille autrichienne Kirchmayer, des spécialistes forestiers de père en fils depuis plus de 300 ans en Europe de l'Est. En Afrique, preuves à l'appui, ce genre de projet a déjà été réalisé

avec succès en Angola et en Ethiopie.

En République du Congo, l'objectif avoué d'Eric Raullet, directeur général d'Aforest Congo est d'entamer la feuille de route au plus vite, pour débiter les plantations dès début 2025.

Marie Alfred Ngoma

COUPE D'AFRIK DES CUISINES

Cocktail d'inauguration pour le lancement de la 2^e édition

Sous l'égide de l'ambassade de la République du Congo en France, l'équipe organisatrice de la Coupe d'Afrik des cuisines a convié, le 16 novembre, dans la salle verte de la chancellerie à Paris, le monde culinaire au lancement officiel de la deuxième édition.

Initié par Sandrine Nzinda Kissina, le concours de cuisine a pour objectif de valoriser à la fois les cuisines africaines et la richesse agricole. À travers cette compétition ouverte aux amateurs de cuisine âgés de plus de 16 ans résidant en France métropolitaine, il s'agit de permettre la découverte de talents culinaires et de reconnaître le savoir-faire de chacun d'eux. Il a été conçu également pour mettre en lumière médiatiquement les cuisines africaines qui n'ont pas encore le rang qu'elles devraient avoir atteint.

En ligne de mire, les organisateurs visent à trouver une manière de répertorier, classifier et codifier l'art culinaire africain aux fins d'en établir une cartographie claire et de l'ériger en véritable gastronomie à cautionner dans les guides de cuisine appropriés, et cela au point d'assurer l'attractivité au voyage gastronomique vers l'Afrique.

Pour les différentes étapes de la compétition, les candidats auront à travailler des produits



Sandrine Nzinda Kissina, initiatrice de la Coupe d'Afrik des cuisines lors du lancement officiel à l'ambassade de la République du Congo à Paris/DR

sélectionnés et devront s'exprimer culinairement devant un jury d'exception présidé par Pheel Pambou le Montagnard, avec des membres le constituant tels que les chefs de cuisine Nerry Lianza, Caliente, Aistou Mbaye, Lyly, Diarra ou Jérôme Bertin.

La prochaine édition se déroulera en six temps. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 25 janvier 2025 via la plateforme weezevent moyennant une quote-part de participation de 19,50 euros pour tout candidat, 10 euros pour les étudiants. Une fois les frais

d'inscription acquittés, le candidat réalisera une vidéo d'une minute à adresser aux organisateurs. Il présentera à la fois son profil et le plat cuisiné à mettre en compétition.

Par la suite à partir du 26 janvier 2025, et ce jusqu'à la mi-février, le jury présélec-

tionnera les candidats. Ceux qui seront retenus seront contactés pour participer aux épreuves culinaires prévues du 8 mars au 10 mai à raison d'une fréquence de deux sessions par mois, les samedis, chez Cooking City, à Paris.

Enfin, le 16 mai, dans une des ambassades participant à la Coupe d'Afrik, le jury procédera à la remise officielle des trophées sanctionnant la fin du concours. Le lauréat remportera des lots d'une valeur de 10 000 euros comprenant, entre autres, équipement de cuisine, formation professionnelle et champagne.

La première édition avait été remportée par la Sénégalaise Rokhaya Sakho résidente de La Roche-sur-Yon. Elle avait présenté un plat de poulet grillé accompagné de bananes plantain cuites à la vapeur, assorti d'une aumônière garnie d'une compotée de mangue mijotée à l'orange et au citron. Son prix lui avait été remis le 1^{er} juin dernier à l'ambassade de la République du Congo à Paris.

M.A.N.



WWF Regional Office for Africa
(ROA) Yaoundé Hub
Congo Country office
76 AV. Amilcar Cabral
Les tours jumelles, 2^e étage

Tel: +242 06 496 57 00
BP. 425, Brazzaville
Email: pboundja@wwfcog.org
www.panda.org

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) DE REALISER L'ETUDE DE LA FILIERE PFNL DANS LA ZONE ETIC

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte :

Le paysage Tri-national du Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) s'étend sur une zone transfrontalière de 181

733 km² entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, et couvre actuellement environ 8 % des forêts tropicales du bassin du Congo. La plus grande partie du TRIDOM a une densité de population humaine de

1 à 2 habitants par km², vivant dans de petites villes et villages le long d'un réseau routier clairsemé. On

estime à 10 000 le nombre de populations autochtones Baka vivant dans le TRIDOM. Avec un couvert forestier d'environ 90% et un taux de déforestation de 0,3% par an sur une période de 30 ans (1990-2020) selon les analyses actuelles, il s'agit d'un des blocs forestiers les plus intacts du Bassin du Congo (le taux moyen de perte de forêt est estimé à environ 0,5% par an sur la même période pour le Bassin du Congo).

Le paysage ETIC, faisant partie du segment TRIDOM Congo, couvre une superficie d'environ 21 383 km² et s'étend sur trois grands blocs forestiers : Messok-dja, Djoua_Invindo et Tala-Tala, à cheval sur les districts de Sembé, Souanké et Ngala. Ces forêts possèdent une très grande diversité biologique, tant au niveau de la flore que de la faune. Bien que la connaissance de ce patrimoine ne soit pas encore exhaustive, plusieurs études sont en cours pour recenser les espèces végétales, les espèces de mammifères, les espèces d'oiseaux, les espèces de reptiles et davantage d'espèces d'insectes.

Ces forêts produisent de nombreux biens et services dont dépendent les populations locales et les peuples autochtones pour leur survie. On peut citer les ressources ligneuses (bois matériau, bois de service et bois énergie) et les ressources non ligneuses dont les usages sont très variés. Selon la terminologie adoptée par la FAO en 1999, « les PFNL sont des biens d'origine biologique autres que le bois, provenant des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt ». Les PFNL sont d'origine végétale et animale. Ils comprennent : les fruits sauvages, les noix, les condiments, les légumes-feuilles, les feuilles utilisées pour l'emballage alimentaire, les plantes artisanales, les asperges, la sève, les plantes médicinales, les sous-produits animaux et la microfaune (miel, cire, chenilles, larves, escargots, termites, insectes, etc.) Les CLPA du paysage ETIC ont une connaissance très approfondie des PFNL.

Cette ressource a toujours joué un rôle important dans leur vie quotidienne, jouant un rôle socio-économique et leur fournissant une large gamme de biens et de services dans les secteurs de l'alimentation, de l'artisanat,

de la médecine et autres. Ces produits sont exploités et vendus sur les marchés locaux, nationaux, sous régionaux et internationaux. Ils constituent donc une importante source de revenus pour les populations rurales, contribuant à l'économie des ménages, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois. Plusieurs PFNL ont une forte valeur économique ou marchande, comme le gnetum, les feuilles de marantacées, les rotins, les lianes, l'asperge et le cola, les chenilles, les boissons et le miel.

Pour mettre en œuvre son programme de conservation dans la zone ETIC, le WWF Congo bénéficie d'un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fonds Mondial pour la Nature France (WWF-France) pour mener le projet CIBEL (Conservation Inclusive de la Biodiversité et des Écosystèmes par les Communautés Locales). Le projet CIBEL mettra en œuvre des activités d'accompagnement des populations pour la préservation des ressources forestières, la promotion des activités économiques durables et le renforcement de la voix de la société civile dans les prises de décisions sur les ressources naturelles. C'est dans ce cadre que l'étude de la filière, Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans le paysage ETIC est initiée. Elle vise à valoriser les ressources biologiques, en se focalisant notamment sur la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), dont la filière est encore très peu organisée en termes de gestion et de développement. La plupart des produits issus de ces forêts font l'objet d'un commerce informel tout au long de la chaîne, de la récolte à la commercialisation.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le recrutement d'un(e) consultant(e) qui sera chargé(e) de réaliser une étude sur la filière PFNL dans le paysage ETIC :

II. Objectif de l'étude :

Sous la supervision de la coordination du programme ETIC, le/la consultant(e) sera chargé(e) de concevoir et de mettre en œuvre une méthodologie d'identification et de cartographie des zones d'exploitation des éléments biologiques de la forêt, en particulier des produits forestiers non ligneux (PFNL) du paysage ETIC, de mettre en évidence la manière dont ils sont exploités et commercialisés tant localement (paysage) qu'au niveau régional ou national, et de proposer des recommandations en vue de leur valorisation. Il sera notamment chargé de diriger les activités de collecte, de traitement et d'analyse des données, et de produire un rapport d'évaluation.

III. Tâches et responsabilités du/de la consultant(e) :

Le/la consultant(e) sera chargé(e) de mener l'étude sur la filière PFNL (produits Forestiers Non Ligneux).

Plus spécifiquement, il/elle devra :

- Identifier et décrire les PFNL exploités et exploitables dans la zone d'ETIC ainsi que les différentes techniques utilisées pour leur exploitation ;

- Comprendre la dynamique de la filière : Identifier les principaux acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs), les relations entre eux, les flux de produits et d'informations.

- Évaluer le potentiel de développement : Analyser les opportunités de croissance, les contraintes et les défis à relever pour développer la filière.

- Mettre en place des stratégies de développement : Formuler des recommandations pour améliorer la compétitivité de la filière, favoriser l'innovation, assurer une gestion durable des ressources naturelles.

- Émettre des recommandations en lien avec :

- La durabilité de la ressource : assurer une exploitation durable des ressources PFNL et préserver la biodiversité.

- Valorisation des PFNL en avec le développement des produits à haute valeur ajoutée et améliorer la qualité des produits.

- L'organisation : structuration de la filière pour améliorer la coordination entre les acteurs et faciliter la commercialisation.

- La gouvernance : proposition des mécanismes de gouvernance pour assurer une gestion équitable et transparente des ressources et renforcement des capacités technique et opérationnelle

- Décrire les techniques d'extraction et de conditionnement ;

- Cartographier les zones d'existence et d'exploitation des PFNL par les CLPA ;

- Recenser les utilisations actuelles et potentielles ;

- Étudier les méthodes de leur exploitation, transformation et conditionnement ;

- Émettre des recommandations sur la promotion de la consommation des PFNL ;

- Formuler des mesures de conservation.

IV. Durée de la consultation

L'étude se déroulera pendant 45 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat de prestation de service et couvrira tous les villages du paysage ETIC.

V. Résultats attendus et Livrables :

- Caractérisation de(s) filière(s) PFNL dans la zone ETIC ;

- Présentation des contraintes et défis des filières ;

- Description du potentiel de développement et/ou d'amélioration des filières ;

- Recommandation sur l'amélioration de la filière des PFNL

- Estimation du coût financier estimatif découlant de la mise en œuvre des projets à mettre en

place ;

- Recensement des innovations technologiques de transformation PFNL ;

- Recensement des différentes expertises disponibles pour la domestication ;

- Identification des besoins ou attentes des acteurs au développement impliqués dans les filières des PFNL ;

- Évaluation des risques de déforestation liés à l'expansion de l'exploitation des PFNL dans le paysage ETIC.

VI. Profil du/de la consultant(e) :

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme d'études supérieures en foresterie, géographie, agronomie, environnement ou une formation équivalente ;

- Expérience démontrée dans la cartographie et l'inventaire des forêts, l'élaboration de plans de

gestion simples, la mobilisation des communautés, l'agroforesterie,

- Expertise et connaissance des domaines thématiques pertinents pour le projet.

- Excellente compréhension de la typologie de PFNL, de la dynamique des paysages, de la gestion des ressources naturelles au Congo ;

- Maîtrise du français,

VII. Lignes directrices et critères de sélection

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre un dossier de candidature composé des pièces suivantes

(si possible fusionnées dans un seul document PDF ne dépassant pas 10 pages et ne devant pas dépasser 3 Mo) :

1. Un curriculum vitae mis à jour.

2. Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur Pays WWF Congo.

3. Une offre technique détaillée.

4. Une offre financière, comprenant le montant total pour l'ensemble de la prestation (le forfait voyage sera néanmoins à séparer des honoraires de la consultation).

Toute la documentation requise doit être présentée en français. À la suite de l'analyse des dossiers reçus, le WWF Congo pourra contacter les candidat(e)s remplissant les exigences pour un entretien téléphonique.

Les candidatures doivent être soumises par courriel (Référence : WWF- PFNL- RoC) au plus tard le 26 novembre 2024 à l'adresse suivante : applications@wwfcog.org

GÉNOCIDE DES TUTSI

Le tribunal administratif de Paris
« incompétent » pour juger l'Etat français

Pour la justice administrative, les agissements de la France au Rwanda en 1994 constituaient des « actes de gouvernement » qui bénéficient d'une totale immunité juridictionnelle, alors que les requérants réclament 700 millions d'euros de réparation.

Le tribunal administratif de Paris s'est déclaré « incompétent » pour juger de la responsabilité de l'État français dans le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994. Cette décision est le fruit d'une requête déposée par des victimes du génocide visant à faire condamner cet Etat pour sa complicité présumée dans la tragédie survenue en 1994. Le tribunal administratif considère « qu'il n'est pas compétent dès lors que les décisions et agissements de l'Etat français entre 1990 et 1994 à l'égard de l'Etat rwandais, puis de l'Organisation des Nations unies ne sont pas détachables de la conduite des relations internationales de la France », selon le quotidien «Le Monde». Ainsi, les faits incriminés constituaient des « actes de gouvernement » qui bénéficient d'une totale immunité juridictionnelle, en général pour des raisons de diplomatie, de sûreté intérieure ou extérieure ou de faits de guerre, à en croire la même source. En se déclarant incompé-

tent, le tribunal administratif se range derrière les arguments avancés par le ministère français des Armées lors de l'examen du dossier en octobre et renonce donc à examiner le fonds des accusations de « complicité » de génocide. Signée par une vingtaine de victimes ou témoins du génocide et deux associations, « Rwandais avenir » et le « Collectif des parties civiles pour le Rwanda », la requête avait été déposée en avril 2023. Elle constitue une première devant la justice administrative. Les requérants accusent notamment la France de ne pas avoir dénoncé « le traité d'assistance militaire de 1975 à un gouvernement rwandais génocidaire », et réclament 700 millions d'euros de réparation. Ils sont déçus, mais annoncent faire appel. Ils pointent également la responsabilité de l'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine, et plusieurs militaires, en particulier l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-ma-

jour des armées en France en 1994, l'accusant d'avoir « outrepassé ses pouvoirs ». Pour l'auteur de la requête, Philippe Raphaël, cette décision équivaut à offrir une « immunité juridique absolue » à l'État français. Il conteste le raisonnement juridique du tribunal administratif, compte tenu de la gravité des faits. La requête indexait également l'opération française « Turquoise » qui avait fait l'objet par la justice pénale en octobre 2023 d'un non-lieu général, contesté par les parties civiles qui ont fait appel. En effet, les parties civiles accusent la France de « complicité de génocide » pour avoir, selon les Nations unies, sciemment abandonné pendant trois jours les civils Tutsi réfugiés dans les collines de Bisese-ro, les laissant à la merci des génocidaires, du 27 au 30 juin 1994. Les massacres au Rwanda ont fait plus de 800 000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement au sein de la minorité Tutsi.

Noël Ndong

LÉGISLATIVES AU SÉNÉGAL

Le Pastef revendique la victoire

Le parti Patriotes africains du Sénégal pour le travail (Pastef), au pouvoir au Sénégal, a affirmé avoir remporté une « large victoire » aux élections législatives anticipées du 17 novembre.

Selon le porte-parole du gouvernement, Amadou Moustapha Ndieck Sarré, le parti aurait obtenu entre 90 et 95 % des résultats, garantissant une majorité qualifiée à l'Assemblée nationale.

Il a fait savoir que le parti au pouvoir avait remporté «une large victoire» aux législatives, ce qui devrait lui permettre d'appliquer l'agenda de rupture et de justice sociale avec lequel il a été amené au pouvoir il y a huit mois.

« Je rends hommage au peuple sénégalais pour la large victoire qu'il a donnée à Pastef », le parti du président et du Premier ministre, a déclaré le porte-parole du gouvernement, Amadou Mous-

tapha Ndieck Sarré. « Les tendances lourdes montrent que Pastef aura une majorité qualifiée », a-t-il dit sans préciser combien le Pastef aurait de sièges. Les résultats officiels provisoires seront annoncés ce 19 novembre, mais le Pastef arrive déjà en tête dans de nombreux bureaux de vote. Plusieurs figures de l'opposition ont salué cette victoire et félicité la mobilisation des électeurs. Ces législatives marquent une nouvelle étape pour le Pastef, qui avait déjà remporté la présidentielle plus tôt dans l'année. A Dakar, les partisans ont déjà commencé à célébrer la victoire.

Yvette Reine Nzaba

GABON

La nouvelle Constitution adoptée à 91,80% des voix

Le nouveau texte fondamental du pays proposé par les autorités de la transition a été adopté à 91,80% des voix lors du référendum organisé samedi, selon les résultats provisoires publiés le 17 novembre.

Selon le ministre de l'Intérieur, Hermann Immongault, le taux de participation au référendum a atteint 53,54%. En effet, plus de 850 000 électeurs gabonais se sont rendus, le 16 novembre, aux urnes pour se prononcer sur le projet de la nouvelle Constitution. Ce référendum constitutionnel est la dernière étape du dialogue national inclusif lancé en avril dernier.

Le texte fondamental, présenté comme un pilier de la transition démocratique, instaure un régime présidentiel. Le mandat présidentiel sera de sept ans, renouvelable une seule fois. Le président pourra dissoudre l'Assemblée une fois par mandat, tandis que le Parlement aura le pouvoir de le mettre en accusation. La réforme interdit également la succession familiale à la présidence et impose des critères stricts : les candidats devront avoir entre 35 et 70 ans et être nés d'au moins un parent gabonais.

Portée par le général Brice Oligui Nguema, président de la transition, cette réforme intervient après le coup d'État d'août 2023. Ce dernier avait renversé Ali Bongo, dont le régime était critiqué pour « une mauvaise gestion des richesses pétrolières, laissant un tiers de la population dans la pauvreté ».

Cette échéance électorale, qui s'inscrit dans le cadre du calendrier établi par le Comité pour la transition et la restauration des institutions, représente une étape majeure vers le retour à l'ordre constitutionnel normal et l'organisation de l'élection présidentielle libre et transparente, selon les autorités du pays.

Y.R.Nz.

DOSSIER HÔPITAL DU CINQUANTENAIRE

L'avocat du ministère de la Santé donne des éclaircissements

Dans le cadre de l'affaire opposant le ministère de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale à la société Padiyath, gestionnaire de l'Hôpital du cinquantenaire, son avocat, Me Jean-Marie Kabengela Ilunga, a fait un point sur la deuxième audience devant le tribunal, suite à la demande de référé introduite par la société Padiyath contre l'État, pour contester la rupture du contrat qui les liait.

L'avocat du ministère de la Santé a commencé par rappeler que la matière traitée, à savoir l'exécution d'un contrat, relève de la compétence d'un tribunal de droit commercial et non d'un tribunal des référés libérés. Ainsi, la demande de la société Padiyath ne devait pas être examinée dans ce cadre, car elle concerne un litige contractuel et non une question d'urgence relevant des référés.

Il a ensuite soulevé plusieurs arguments concernant l'irrecevabilité de la demande de Padiyath, indiquant notamment que le mandat de gestion de la société Padiyath, dont l'organe dirigeant est en place depuis 2013, avait expiré. Selon l'article 324 de l'Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêt économique, la durée du mandat d'un organe de gestion est de quatre ans, sauf disposition contraire dans les statuts de la société. Or, les statuts de la société Padiyath ne prévoyaient pas de prolongation de ce mandat au-delà de cette période de quatre ans, ce qui rendait la demande de Padiyath non recevable.

Me Jean-Marie Kabengela Ilunga a également présenté plusieurs autres arguments qui justifient l'irrecevabilité de la demande de la société. Il a mis en évidence le fait que la rupture du contrat entre l'État et Padiyath était parfaitement légale et conforme aux principes du droit contractuel. En effet, conformément au principe de «l'exception d'inexécution», lorsque l'une des parties à un contrat ne respecte pas ses obligations, l'autre est en droit de résilier le contrat. Dans ce cas précis, le ministère de la Santé avait rompu le contrat pour non-respect des engagements de la société Padiyath. L'avocat a ainsi conclu que le ministère de la Santé publique n'a violé aucune disposition légale et a agi en toute légalité en résiliant le contrat avec la société Padiyath. La procédure suit désormais son cours et une décision du tribunal est attendue dans les délais légaux.

Blandine Lusimana



WWF Regional Office for Africa
(ROA) Yaoundé Hub
Congo Country office
76 AV. Amilcar Cabral
Les tours jumelles, 2^e étage

Tel: +242 06 496 57 00
BP. 425, Brazzaville
Email: pboundja@wwfcog.org
www.panda.org

RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) CHARGE(E) DE REALISER L'ETUDE SUR FILIERE DE PRODUCTION DE CACAO AUTOUR DU MASSIF FORESTIER DE MESSOK-DJA : COMPRENDRE LA CHAINE DE VALEUR

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte

La cacaoculture au Nord du Congo, s'étendant sur les départements de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette, représente un secteur agricole porteur, mais confronté à de nombreux défis. Introduite au début du 20^{ème} siècle, la culture du cacao a connu un essor important dans les années 1960. Les conditions climatiques favorables, avec des températures élevées et des pluies abondantes, ainsi que les sols fertiles, en font une région propice à cette culture. Cependant, les plantations vieillissantes et un manque d'investissement ont freiné son développement ces dernières décennies.

Malgré ces défis, la cacaoculture au Nord du Congo présente un potentiel de développement important :

- Une demande mondiale croissante : Le chocolat étant de plus en plus consommé dans le monde, la demande en fèves de cacao ne cesse d'augmenter.
- Un soutien institutionnel : Le gouvernement congolais et des partenaires internationaux s'engagent à soutenir la filière cacao avec les projets tels que : le PARSA, le PFNC etc.
- Un potentiel d'amélioration de la productivité : Grâce à l'adoption de nouvelles techniques culturales, il est possible d'augmenter considérablement les rendements.
- Un impact positif sur les communautés locales : Le développement de la cacaoculture peut contribuer à augmenter les sources de revenus, à réduire la pauvreté et à améliorer le niveau de vie des communautés locales et des peuples autochtones.

La cacaoculture au Nord du Congo et plus spécifiquement autour de Messok-Dja, est un secteur à fort potentiel, mais qui nécessite des investissements importants et une amélioration des conditions de production : en s'appuyant sur les atouts naturels de la région et en mettant en œuvre des appuis multiformes directs auprès des planteurs comme prévu dans le projet CIBEL financé par l'AFD et le WWF France. Mais au préalable et en amont de ces appuis, il est nécessaire de comprendre la filière en décrivant la chaîne d'approvisionnement des intrants, les itinéraires techniques, la production, les acteurs, le processus de commercialisation, les défis à relever etc., la chaîne de valeur dans son ensemble.

II. Objectifs de l'étude

Cette étude sur la chaîne de valeur du cacao autour de Messok -Dja vise à comprendre et à améliorer les différents maillons qui relient la production de la fève de cacao à la commercialisation.

III. Tâches et responsabilités du/de la consultant(e)

Le/la consultant(e) sera chargé(e) de mener l'étude sur filière de production de Cacao autour du Massif forestier de Messok-Dja. Plus spécifiquement, il/elle devra

- Analyser la production : Évaluer les pratiques culturales, les rendements, la qualité des fèves, les coûts de production, l'accès aux intrants et aux services ;
- Comprendre la dynamique de la chaîne : Identifier les acteurs, les flux physiques et financiers, les marges bénéficiaires à chaque étape, les contraintes et les opportunités ;
- Évaluer la performance de la chaîne : Mesurer l'efficacité, la rentabilité et la durabilité de la chaîne de valeur ;
- Identifier les goulots d'étranglement : détecter les points faibles de la chaîne qui limitent sa performance ;
- Analyser le processus de la commercialisation : Étudier les canaux de commercialisation, les prix, les marges, les relations entre les acteurs, les mécanismes de fixation des prix ;
- Évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux : Mesurer les impacts de la chaîne de valeur sur l'emploi, les revenus, la pauvreté, la déforestation, la biodiversité ;
- Modéliser la chaîne de valeur à l'aide d'un graphique avec les différents maillons
- Proposer des recommandations : Formuler des propositions pour améliorer la compétitivité, la rentabilité et la durabilité de la chaîne ;

Approche méthodologique

Le périmètre de l'étude est limité dans le département de la Sangha et plus spécifiquement dans les districts de Sembé, Souanké et Ngala.

Une étude approfondie de la chaîne de valeur du cacao nécessite une méthodologie rigoureuse combinant des approches quantitatives et qualitatives. L'étude se déroulera en 3 phases :
Phase préparatoire : Revue littéraire (Analyser l'évolution de la cacaoculture dans la région, les politiques publiques, les réglementations. Puis s'appuyer sur

les travaux existants (PARSA, PFNC, etc.) pour identifier les lacunes, les pratiques réussies dans d'autres régions productrices.), capitalisation, inventaire des acquis, préparation d'une méthodologie approfondie et l'élaboration des outils méthodologiques

Phase de collecte de données : enquêtes, observations, analyse des données

IV. Durée de la consultation

L'étude se déroulera pendant 30 jours ouvrables à compter de la date de début de l'étude et couvrira tous les villages du paysage ETIC

V. Résultats attendus / Livrables

Produits à livrer

- Caractérisation de la filière cacao (voir tâches du consultant)
- Description des enjeux et des défis
- Carte de localisation des villages producteurs
- Cartographies des petits producteurs
- Cartographie des risques de déforestation
- Carte des risques de déforestation du cacao du massif forestier de Messok-dja et sa périphérie présentant les risques futurs de déforestation ;
- Micro-zonage du massif forestier de Messok-dja et sa périphérie mettant en évidence les zones dégradées, les zones à haute valeur de conservation et les zones à haut et bas risques.
- Rapport d'évaluation des risques de déforestation liés à l'expansion de la culture de cacao autour de Messok-Dja.

VI. Profil du/de la consultant(e) :

Pour mener à bien cette étude approfondie sur la chaîne de valeur cacao, il est essentiel que le/la candidat(e) ait un profil de compétences variées et complémentaires notamment :

Compétences techniques :

- Connaissances agronomiques : Une solide compréhension des techniques de culture du cacaoyer, des maladies et des ravageurs, ainsi que des pratiques agricoles durables est indispensable.
- Méthodologie de recherche : Maîtrise des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives (enquêtes, entretiens, observations), ainsi que des outils d'analyse statistique
- Systèmes d'information géographique (SIG) : Capacité à utiliser les SIG pour représenter et analyser les données

spatiales (localisation des plantations, des centres de collecte, etc.).

-Économie agricole : Connaissances des mécanismes de marché, de l'économie rurale, de la gestion d'entreprise.

Expériences souhaitées :

-Expérience terrain : Expérience de travail dans des pays producteurs de cacao, en particulier en Afrique Centrale.

Expérience en développement : Expérience dans des projets de développement rural, de coopération internationale.

Connaissance des enjeux du développement durable : Sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux liés à la production de cacao.

Formation

- Diplôme universitaire : Un diplôme en agronomie, économie agricole, développement rural, sciences sociales ou dans un domaine connexe est requis.
- Une spécialisation en filières agricoles, en développement durable ou en économie rurale serait un plus.
- Lignes directrices et critères de sélection

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre un dossier de candidature composé des pièces suivantes (si possible fusionnées dans un seul document PDF ne dépassant pas 10 pages et ne devant pas dépasser 3 Mo) :

- 1) Un curriculum vitae mis à jour.
- 2) Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur Pays WWF Congo.
- 3) Une offre technique détaillée.
- 4) Une offre financière, comprenant le montant total pour l'ensemble de la prestation (le forfait voyage sera néanmoins à séparer des honoraires de la consultation).

Toute la documentation requise doit être présentée en français. À la suite de l'analyse des dossiers reçus, le WWF Congo pourra contacter le candidat(e) remplissant les exigences pour un entretien téléphonique.

Les candidatures doivent être soumises par courriel (Référence : WWF-CMFM-RoC) au plus tard le 26 novembre 2024 à l'adresse suivante : applications@wwfcog.org

LITTÉRATURE

Hugues Eta Tsani reçoit le Grand Prix Philippe Courtel 2024

Au cours de la sixième édition des Rencontres poétiques thiaisiennes du 16 novembre à la médiathèque municipale de Thiais, le poète congolais a reçu sa distinction à l'issue de sa participation à la session 2024 des Jeux de l'écrivain du poète.

Pour la circonstance, le lauréat, auteur du recueil de poèmes *Le deuxième rire des cendres*, a effectué le déplacement de Pointe-Noire à Thiais, près de Paris, pour se voir remettre le prestigieux Prix et un lot d'une soixantaine d'ouvrages contenant ses œuvres, lors des festivités de l'exploration de l'art poétique. Trois de celles-ci ont été publiées dans l'anthologie *Entendre en couleurs* rassemblant toutes les imaginations possibles destinées à donner des couleurs à l'encre de la voix.

Très ému, Hugues Eta a témoigné toute sa reconnaissance au jury du Grand Prix Philippe-Courtel pour avoir porté son choix sur un manuscrit qui a parcouru des kilomètres pour concourir. « *Je suis heureux aujourd'hui de voir que j'ai un nouvel ouvrage intitulé «Le Deuxième rire des cendres» grâce à la sixième édition des Rencontres poétiques thiaisiennes.* »

Et avec un jeu de mots subtil, de réaliser qu'aujourd'hui il suffit de retirer les lettres "r", "p" et "h" de l'orthographe de "Prophète" pour trouver le mot "Poète" pour comprendre ensuite qu'être poète signifie aussi être prophète.

« *En effet, bien que j'aie écrit*



dans ma peau de romancier, mon ouvrage, intitulé "L'Odyssée d'Ontsiô L Onkou", paru récemment en juillet aux Editions Les Lettres Mouchetées, relate l'histoire d'un jeune écrivain qui remue ciel et terre pour publier son livre. Et c'est à l'issue d'un concours d'écriture organisé ici

en France (c'est dit ainsi dans l'histoire) qu'il a vu son livre être publié », s'est-il exprimé.

Pour avoir réalisé son rêve, le nouvel auteur était finalement très heureux. C'est le bonheur que je vis aujourd'hui et j'ai l'impression que, bien que je paraisse un peu plus vieux, l'auteur en question, si

mon ouvrage y est actuellement en préparation et sera proposé au public à mon retour en République du Congo ».

Un bonheur aussi pour sa famille, qui à l'annonce de la nouvelle relative au Prix, a décidé de le voir ici recevoir son Prix alors qu'il était possible qu'il soit représenté.

Il a conclu avec un mot particulier de l'organisateur : « *Merci à notre ami Alain Morinais, particulièrement pour avoir écrit un beau texte après m'avoir lu. Quand un poète se mire dans le texte d'un autre poète, cela me laisse convaincre de la beauté réelle de la poésie* », échange de bons procédés à l'égard de celui qui a eu à avouer avoir eu un coup de cœur pour le griot sudsaharien.

Révélu en 1996 par son poème *Voyage au pays de l'imaginaire*, Hugues Eta Tsani, à l'inspiration féconde, compte à sa bibliographie des œuvres telles que *Mourir pour naître*, parue en 2004 dans son premier recueil, livre préfacé par le Pr Mukala Kadima Nzuzi et couronné par le Prix Tchikounda. Il a également été publié dans plusieurs anthologies avant de s'essayer avec bonheur au roman en 2010.

Marie Alfred Ngoma

Hugues Eta (@Bertrand Okana)

je ne lui ressemble pas, c'est donc moi-même.

« *Ça a été un bonheur pour l'Institut français de ma ville, Pointe-Noire, où je travaille en tant que formateur de FLE et animateur d'un atelier de poésie. Ainsi, un spectacle, au son du tam-tam, autour des textes qui composent*



AVIS D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

Pays : République du Congo

Agence d'exécution : Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).

Nom du Projet : Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'évaluation finale du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH)

Numéro de Prêt : 2100150033294

Référence de l'AMI : N° 027/2024/METP/CAB/PDCRH-CEP

Mode d'acquisition : Consultation individuelle (CI)

Nom de l'attributaire du contrat : BAZABANA Jean Jacques Magloire

Tél : +33 7 88 99 12 01 / +242 06 940 19 21

Email : jbazabana@yahoo.fr

Durée d'exécution du contrat : Quarante (40) jours

Synthèse de l'objet du contrat : L'objectif général est l'élaboration du rapport d'achèvement qui fournira une appréciation externe et indépendante de la performance globale du projet.

N.B. : Tout candidat qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande à la CEP-PDCRH au plus tard le 21 novembre 2024. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché.

Contact : Cellule d'Exécution du PDCRH, sis, 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC Générale, Baongo, Brazzaville, Téléphone (+242) 06.632.54.06

La Coordinatrice du PDCRH
Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ebara Armel Pépin. Je désire désormais être appelé Ngakegni-Olandzobo Bertand.

Tout personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (03) mois.



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

DISTINCTION

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi, meilleur écrivain 2024

La double distinction de « Meilleur écrivain » et de « Meilleur banquier et financier » 2024 lui a été décernée par le Réseau des journalistes et communicateurs congolais pour la promotion et l'émulation des citoyens (RJCPEC), au cours d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de ville de Brazzaville.

Association culturelle reconnue d'utilité publique, créée et dirigée depuis plus de quinze ans par Rostand Sametone Ondendé Ndassia, le RJCPEC a pour objectifs de décorer les cadres méritants à titre anthume (de leur vivant) et non à titre posthume (après leur mort), ainsi que de faire l'émulation et la promotion de ceux-ci. C'est justement parce que ce réseau a choisi la méritocratie qu'il a décidé, après une sélection sur l'ensemble du territoire national par les relayeurs sondeurs du réseau, de consacrer la double excellence à Malachie Cyrille Roson Ngouloubi. Pétri de connaissances, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi a obtenu «le diplôme d'honneur et de mérite dans le secteur bancaire et financier 2024», sur la base de son grand parcours universitaire et professionnel. Il a obtenu un master recherche en sciences économiques et de gestion, spécialité Banque et Finance de l'université de Lisala (République démocratique du Congo) ; un diplôme d'expert en banque et microfinance, CEB-CEA ; un master professionnel en management des finances à l'École supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) ; un master professionnel en gestion et techniques bancaires à l'École africaine de développement. Il est enseignant de banque et finance des universités IGDE, IMB, AUMT, Isplo... ; gestionnaire des crédits et des risques au sein d'une institution financière de la place.



Malachie Cyrille Roson Ngouloubi brandissant ses prix/DR

Sur le plan littéraire, Malachie Cyrille Roson Ngouloubi a obtenu le prix de «Meilleur écrivain 2024» sur la base de son parcours et de l'ensemble de son œuvre ainsi que son influence dans la littérature. Auteur fécond et prolifique, il a signé quatorze ouvrages dont dix recueils de poèmes aux éditions MCN. Il s'agit de : «Le Soleil des élites», «La Fleur idyllique», «La mue des soleils insoupçonnés», «La Survivance des lumières»,

«L'ombre d'un inconnu», «Rêves éperdus», «Chants solaires pour dire Denis Sassou N'Gouesso», «Poèmes incandescents pour nommer Antoinette Sassou N'Gouesso», «Ode pour maman Mouebarara», «Félix Tshisekedi, racine du progrès» ; deux recueils de nouvelles dont «Terre de feu» et «Les Secrets des ménages», un recueil de contes «Les sages parlent», et une pièce de théâtre «Les pièges de la vie». Il a publié

en comptabilité l'ouvrage intitulé «Comptabilité analytique d'exploitation».

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi est président national (antenne du Congo) des structures culturelles de renommée internationale : sociétés des poètes français, société des auteurs et poètes de la francophonie, association rencontres européennes-Europoésie ; master en lettres, langues et arts, spécialité : éditologie (écriture et éditions des livres) ; éditeur, responsable des éditions MCN ; promoteur culturel ; participation aux festivals, foires, salons du livre... ; lauréat de : prix de poésie ESGAE 2014, prix de la francophonie 2023, Grand prix Plum'Art-Z 2024, prix Guy-Menga 2024, prix du meilleur écrivain 2024.

Un prix de reconnaissance nationale

Après ce sacre, l'heureux récipiendaire a exprimé sa joie. « Je suis très content parce que longtemps je suis resté dans l'anonymat, et aujourd'hui, je suis à la découverte de tous. C'est un honneur, parce que je me disais toujours qu'être dans l'ombre ce n'est pas une bonne chose. Sinon à quel moment nous allons vendre nos talents, ce que nous faisons pour occuper aussi des postes stratégiques au niveau national et international ? Voilà pourquoi je suis très content parce que je suis lauréat dans la catégorie banque, spécialité crédit bancaire. Je suis également lauréat de la catégorie

écriture comme meilleur écrivain de l'année 2024. J'en profite pour remercier le réseau qui a jugé bon de valoriser mes acquis, mes performances et mon expérience», a-t-il déclaré.

Pour Malachie Cyrille Roson Ngouloubi, ce double prix va encore lui donner plus de force et d'énergie pour beaucoup travailler, pour doubler d'efforts afin de bénéficier d'un autre prix en tant qu'éditeur, parce qu'il n'est pas qu'écrivain mais aussi éditeur. « Je suis depuis reconnu à l'échelle internationale, mais pas au niveau national. Cette reconnaissance est par conséquent importante pour moi ; parce qu'on dit souvent que «la charité bien ordonnée commence par soi-même». Par la même occasion, j'invite les autres au travail. Comme dit la devise des anciens enfants de troupes : «Se lever par l'effort». Il ne faut pas dormir, mais beaucoup travailler. L'obtention de ce double prix est le résultat du travail acharné. Je passe plus mon temps dans le travail que je fais avec amour », a-t-il poursuivi. Notons que Malachie Cyrille Roson Ngouloubi a participé dans la rédaction d'une dizaine d'ouvrages collectifs dont les deux derniers sont «L'Agora», revue sous la direction de la SPF, Paris, 2022 & 2023 ; «Florilège», revue sous la direction de l'Académie internationale l'École de la Loire, Paris, 2023.

Bruno Zéphirin Okokana

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora

France, 7e tour de la Coupe

Owen Matimbou et Marvin Baudry étaient titulaires lors de la victoire d'Orléans à Niort (2-0). Le FC Martignes ne tremble pas sur le terrain de l'Allobroges Asafia (5-0). Remplaçants, Bevic Moussiti Oko et Alain Ipiélé sont entrés aux 64e et 71e. Feignies-Aulnoye se qualifie sur la pelouse de son voisin de Raismes (5-0). Entré à la 60e, Kévin Koubemba a marqué le 4e but de son équipe à la 73e. Coup de massue pour l'AC Ajaccio, qui est sorti par Les Herbiers (1-2). Jesah Ayessa, titulaire, menaient 1-0 jusqu'à la 90e. Josué Escartin donne l'avantage au Red Star à la 34e et contribue à la qualification du club de Ligue 2 à Aubourdin (7-1). Remplacé à la 63e.

Quevilly-Rouen arrache son ticket pour le 8e tour sur le terrain du Paris FC (1-1, 2-4 aux tirs au but). Titulaire, Niels Nkounkou a été remplacé à la 89e. Dolan Bahamboula est entré à la 78e lors de la qualification de Neuilly-sur-Marne à Roubaix (5-4). Bressuire et Galcot Youlou Loufoukou sont éliminés à domicile par Bordeaux (0-2). Exploit d'Angoulême et Chris Goteni qui éliminent Rodez 2-1. Loni Laurent Quenabio était remplaçant. Première apparition en équipe première pour Steevy Mazikou, entré à la 57e lors de la qualification de Bastia à Freyming (4-0). Saumur est éliminé à domicile par Concarneau (0-2). Yves Pamou et Stany Espagne étaient titulaires, tandis qu'Aubrel Kout-



L'aventure continue pour l'US Orléans d'Owen Matimbou (USO)DR

simouka est entré à la 77e. Bovid Itoua Ngoua est resté sur le banc. Sablé est sorti par Saint-Colomban-Locminé (2-4). Yanne Nowa a marqué à la 49e. Averti à la 18e et remplacé à la 70e. Yvan Iki Dimi était titulaire lors du court succès d'Amiens à Fleury-Mérogis (1-1, 3-5). Le jeune attaquant est passeur décisif sur l'égalisation picarde. Victor Mayela était titulaire lors de la qualification de Sochaux à Gueugnon (3-1). Averti à la 38e. Loris Mouyokolo, titulaire, et Grenoble passent sans briller face à Villefranche (1-1, 1à-9 aux tab). Le Puy gagne son billet à Comtal (2-0). Remplaçant, Davel Mayela est apparu à la 75e. Bridges Loumouamou est resté sur le banc lors du court succès de Haguenau à Blenod (1-0).

Camille Delourme

SANTÉ

L'hôpital général Adolphe-Sicé désormais équipé d'un générateur d'oxygène

La remise officielle de la Centrale d'oxygène a eu lieu le 16 novembre en présence de Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la Population; de Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales; et de plusieurs autorités et invités.

L'idée d'installer un générateur est née du don de trente bouteilles d'oxygène et d'autres produits pharmaceutiques de première nécessité fait par l'Association Elisabeth-Kiaz, en début d'année, afin de répondre aux difficultés rencontrées par le personnel de l'hôpital Adolphe-Sicé face au besoin pressant des patients pour ce produit vital. Ainsi, les doléances ont été adressées à la société Terascom Congo qui a répondu favorablement à la demande de l'Association Elisabeth-Kiaz en finançant l'acquisition du générateur d'oxygène.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de recevoir la centrale d'oxygène et de la remettre à l'hôpital général Adolphe -Sicé, dans l'espoir qu'elle contribue à soulager les souffrances de la population et faciliter le travail du personnel médical. Ce générateur est non seulement une amélioration des soins mais aussi un soutien indéfectible aux efforts des agents de santé qui se dépensent chaque jour pour préserver des vies », s'est exprimée Norcelle Marmier Kiazabou, vice-présidente de l'Association Elisabeth-Kiaz. Elle a exhorté les bénéficiaires à utiliser à bon escient ce matériel et plaidé pour le renforcement des capacités des différents utilisateurs pour le bien de tous. Pour Enna Attié, représentante de



Le ministre Gilbert Mokoki coupant le ruban symbolique

la société Terascom, « Cette centrale représente plus qu'un simple équipement. Elle est une promesse de vie et d'espoir. Elle produit 7,3 m³ par heure d'oxygène avec une pureté atteignant 98 %. Elle est aussi la garantie d'une oxygénation de qualité pour les patients. Ce matériel a une double fonctionnalité en plus d'alimenter directement les services hospitaliers via un réseau de tuyauterie, elle permet également le remplissage des bouteilles d'oxygène. Elle dispose d'une autonomie d'une heure en cas de coupure de courant électrique grâce à un système ondu-

leur et respecte aussi les normes environnementales ». Elle a poursuivi que cet équipement n'est pas seulement une prouesse technique mais une véritable révolution pour cet hôpital puisqu'il permettra de sauver des vies, de renforcer les soins pour les patients les plus démunis et de réduire la dépendance à l'achat externe. Comblé et heureux de recevoir cet équipement destiné à renforcer la prise en charge des patients en détresse de respiration, Lambert Chakirou, directeur général de l'hôpital général Adolphe-Sicé, a déclaré: «Aujourd'hui, notre manque a été comblé. Nous pouvons dire avec

force conviction que nous avons reçu ce que nous avons tant désiré, le générateur d'oxygène. Finies donc nos peurs, nos colères, nos tristesses dues aux nombreuses difficultés rencontrées au quotidien, difficultés liées à la disponibilité de l'oxygène dans nos services. L'acquisition aujourd'hui d'un générateur d'oxygène est comme une épine qu'on enlève à notre pied. Notre vœu est que l'approvisionnement soit bien entretenu afin d'améliorer la santé de nos patients. Nous devons régulièrement évaluer la qualité de l'oxygène avant de l'utiliser. Nous

n'oublions pas la nécessité et l'urgence de former ou de renforcer les capacités du personnel qui va travailler à l'hôpital pour l'entretien et le contrôle de la qualité des gaz produits ».

Signalons que jusqu'à l'acquisition de ce matériel, l'hôpital général Adolphe-Sicé achetait un obus d'oxygène à la société Air Liquide à 49 000 FCFA et le cédait à la population à un prix de 38 500 FCFA avec une perte de 10 500 FCFA. La dépense annuelle totale en oxygène est estimée à près de 235 millions FCFA dont près de 100 millions destinés à la prise en charge en urgence des cas sociaux depuis le fonctionnement du bloc technique d'accouchement.

« Il y avait un besoin énorme à l'hôpital général Adolphe Sicé. Ce besoin vient d'être comblé. Il va soulager l'hôpital. Nous ne pouvons dire que grand merci au donateur qu'est la société Terascom et à madame l'administrateur-maire de Lumumba, présidente de l'association Elisabeth Kiaz. Au personnel, je demande de prendre grand soin de cet équipement et de montrer leur sens de responsabilité », a dit le ministre Gilbert Mokoki après avoir visité la centrale d'oxygène.

Hervé Brice Mampouya



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

COMMUNIQUE DIVERS

Le Coordonnateur du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes en sigle PSIPJ, informe les populations de Brazzaville du lancement d'une Campagne de collecte des candidatures, pour une formation gratuite des jeunes vulnérables en entrepreneuriat.

Les jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans ayant au minimum le BEPC ou un autre diplôme équivalent, sont priés de déposer leurs dossiers de candidature constitués de :

- ✓ Une fiche d'inscription à la sous composante 6.1 ;
- ✓ La copie du dernier diplôme ou l'attestation de niveau ;
- ✓ La photocopie de la pièce d'identité ou la photocopie de l'acte de naissance ;
- ✓ Une quittance d'électricité ou d'eau, le cas échéant.

Dépôt des candidatures :

1. **Makélékélé** : à la Mairie de Makélékélé
2. **Bacongo** : Centre culturel Sony Labou Tansi
3. **Poto-Poto** : Paroisse Sainte-Anne
4. **Moungali** : à la Mairie de Moungali
5. **Ouenzé** : à la Mairie de Ouenzé
6. **Talangai** : à la Mairie de Talangai
7. **Mfilou** : à la Mairie de Mfilou
8. **Madibou** : Paroisse évangélique de Mansimou
9. **Djiri** : à la Mairie de Djiri

Les centres d'inscription seront ouverts du 18 au 24 novembre 2024, de 08h à 16h.

Coordonnateur

Jeune Brazzavillois et Brazzavilloise ! Ne ratez pas cette opportunité de bâtir votre avenir !

Antoine Régis NGAKEGNI

COMMÉMORATION

Ambroise Edouard Noumazalay, 17 ans après

Le Parti congolais du travail (PCT) a célébré, le 17 novembre, le 17e anniversaire de la disparition de son ancien secrétaire général, Ambroise Edouard Noumazalay, qui a dirigé cette formation politique de 2002 à 2007.

Pour marquer l'an 17 de sa disparition, le secrétaire général du PCT, Pierre Moussa, a déposé une gerbe de fleurs le 17 novembre sur la tombe de l'un de ses prédécesseurs au mausolée Marien-Ngouabi. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs cadres et militants du parti dont les anciens secrétaires généraux, Pierre Ngolo et Isidore Mvouba, et du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. « Il y a 17 ans disparaissait un grand homme à la fois et un pilote du parti politique et des hommes. Son souvenir est resté toujours impérissable au niveau du PCT, tellement ses œuvres, son engagement, ce qu'il a laissé comme foi en nous est immense. Nous l'honorons, continuons de le vénérer, il a été un fervent



Pierre Moussa déposant la gerbe de fleurs sur la tombe d'Ambroise Edouard Noumazalay/Adiac

compagnon du président Denis Sassou N'Guesso et il a mené le parti dans les victoires que même les jeunes connaissent », a déclaré Pierre Moussa après le dépôt de la gerbe de fleurs, précisant qu'ils sont venus renouveler leur foi et leur engagement au PCT tel qu'Ambroise Edouard Noumazalay les a inspirés.

Selon lui, l'ancien secrétaire général du PCT est

un grand homme non seulement par sa stature, mais par son engagement en un idéal et par sa foi. « Au niveau du parti, il a maintenu l'unité dans des circonstances parfois très difficiles. Il a conduit le parti de victoires en victoires et quelles que soient les épreuves, il est toujours resté aux côtés du camarade Denis Sassou N'Guesso et, ensemble, ils

ont mené non seulement le parti, mais aussi le pays vers les victoires que l'on a tous connues », a conclu Pierre Moussa.

Le président du Conseil départemental de la Likouala, Joseph Noumazalay Ilounga, a, quant à lui, déploré le fait que si l'ancien secrétaire général du PCT était encore vivant, il se serait préoccupé par la situation économique diffi-

cile dans laquelle le Congo se trouve actuellement. « Je pense qu'il nous aurait peut-être suggéré d'aller davantage vers la décentralisation parce qu'on ne peut pas continuellement dépendre du pétrole comme du bois. Ce sont des ressources sujettes à des situations au niveau international. Quand nous échangeons souvent avec papa, il disait qu'il faut aider les gens dans les villages, permettre aux conseils de gestion des collectivités à se prendre en mains, à se développer. Sa mémoire, évidemment, reste présente pour nous. C'est permanent », a témoigné l'un des fils d'Ambroise Edouard Noumazalay. Né en 1933, Ambroise Edouard Noumazalay est décédé le 17 novembre 2007 à Paris en France à 74 ans.

Parfait Wilfried Douniama

DISPARITION

Léon Bemba repose pour l'éternité à Malolo

Décédé le 26 octobre à Paris, en France, à l'âge de 74 ans, le membre du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT), ancien parlementaire, Léon Bemba, a été inhumé le 17 novembre à Malolo, dans le district de Mindouli, département du Pool.

Le PCT a rendu un dernier hommage à son membre du bureau politique, l'universitaire émérite, Léon Bemba, le 16 novembre au siège communal de Mpila, en présence de son secrétaire général, Pierre Moussa. Né le 16 janvier 1950 à Brazzaville, Léon Bemba, après l'obtention de son baccalauréat A4, a commencé ses études supérieures à l'université de Brazzaville, actuelle Marien-Ngouabi, sanctionnées par une licence en histoire en 1976. Comme la plupart des cadres de son temps, il a poursuivi son cursus universitaire dans des universités françaises sanctionnées par une maîtrise en histoire d'Afrique noire. Il fait partie de la 53e promotion des boursiers de l'Ecole de journalisme de Lille, grâce à son diplôme supérieur obtenu en 1979.

Léon Bemba a également poursuivi ses études à l'Uni-

versité de Paris VII où il décroche un doctorat troisième cycle en histoire d'Afrique noire. Enseignant à l'Université Marien-Ngouabi, au département des Sciences et techniques de la communication (STC) en 1983, il passe un doctorat unique en sciences de l'information et de la communication à l'université Michel de Montaigne Bordeaux III. Chef du département STC de 2005 à 2008, il a fait valoir ses droits à la retraite au grade de maître-assistant Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur en 2015. Dans sa carrière universitaire, Léon Bemba a dispensé des cours de l'histoire de la colonisation et de la presse, l'analyse du contenu des médias ou du rapport presse-pouvoir politique. Il fut secrétaire de rédaction du quotidien *Mweti*.

Sur le plan politique, Léon Bemba a participé à la Confé-



Le dernier hommage du PCT à Léon Bemba au siège communal/Adiac

rence nationale souveraine de 1991 et a été choisi premier secrétaire du Conseil supérieur de la République. Premier questeur du Conseil national de transition de 1998 à 2002, il a intégré le PCT au sortir du conflit armé de 1997. Admis au comité central à l'issue du congrès de 2011, l'illustre disparu a intégré le bureau politique en 2020. Président du comité PCT de

Makélékélé depuis 2021, il est élu conseiller départemental et municipal de Brazzaville en 2022. Il assumait depuis 2020 les fonctions de conseiller spécial du président du Sénat, Pierre Ngolo.

Enseignant, homme politique, journaliste et historien, Léon Bemba était également un écrivain. Il laisse par devers lui deux ouvrages dont « Médias et pouvoir au Congo-Braz-

zaville, des origines à nos jours », édité en novembre 2014, par L'Harmattan Paris ; et le Congo dans la première guerre mondiale 1914-1918, les batailles de Mbirou, édité en 2018, par Les Manguiers ».

Commandeur dans l'ordre de mérite congolais depuis 2002, Léon Bemba s'est vu décerner le grade de chevalier dans l'ordre national de la paix en 2010.

Parfait Wilfried Douniama